

#### Arrêté

## concernant une demande de crédit relative à divers aménagements de rues en application de plans d'alignement

(Du 2 avril 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition du Conseil communal,

#### arrête:

<u>Article premier</u>.- Un montant de 700'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'alignement sur la rue Arnold-Guyot – rue du Rocher. La participation des privés de 50 % sera déduite de l'investissement.

- <u>Art. 2</u>.- Un montant de 150'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'alignement sur la rue des Deurres.
- <u>Art. 3</u>.- Ces investissements feront l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Ils seront pris en charge par la Section des travaux publics.
- Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 avril 2007

#### AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président, Le secrétaire,

Nicolas de Pury Blaise Péquignot



# Arrêté concernant une demande de crédit pour la rénovation du Collège des Terreaux

(Du 2 avril 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

### Arrête:

<u>Article premier</u>. – Un crédit de 1'800'000 francs, dont à déduire les subventions cantonales éventuelles, est accordé au Conseil communal pour la rénovation du Collège des Terreaux.

<u>Art. 2.</u> – Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de la jeunesse et de l'intégration au taux de 7 %.

<u>Art. 3.</u> – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 avril 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président, Le secrétaire,

Nicolas de Pury Blaise Péquignot